

Toulouse, le 1^{er} Décembre 2025

Arrêté n° A108-2025

portant mise en service du réseau d'assainissement eaux usées Chemin de Starguets

Commune de Fontenilles

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Vu l'arrêté n°A25-2025 du 13 février 2025 portant sur les délégations de fonction de Monsieur Joseph PELLEGRINO, Vice-Président ;

Vu le Règlement d'Assainissement Collectif en vigueur ;

Vu les tarifs du service assainissement collectif en vigueur ;

Vu les compétences transférées par la Commune de Fontenilles en matière d'assainissement collectif ;

Vu le marché à bons de commande n°128A2022 et le bon de commande initial n°62253 notifié le 10/12/2024 à l'entreprise BAYOL pour un montant de 81 472,48 €HT ;

Considérant que le montant de l'opération n°31188-17 « Renforcement réseau d'assainissement Chemin de Starguets » sur la commune de Fontenilles s'établit à 125 000 €HT ;

Considérant que la maîtrise d'œuvre a été assurée par RESEAU31 ;

Considérant que les travaux de création du réseau de collecte des eaux usées sur la commune de Fontenilles (OP n°31188-17) ont été réceptionnés avec réserves le 21/11/2025.

Considérant que cette opération est constituée des travaux suivants :

- Le renouvellement d'un réseau gravitaire de Ø 300 mm Polypropylène sur une longueur de 260ml

Arrête

Article 1 : La mise en service du réseau de collecte des eaux usées Chemin de Starguets sur la commune de Fontenilles est fixée à compter de la date du présent arrêté ;

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et notifié aux intéressés ;

Joseph PELLEGRINO
Vice-Président

